



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Avenant à la convention passée
avec la commune de Contes
pour la mise à disposition des
locaux de la crèche de l'Olivier

Décision n° 16 12 06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le mercredi quatorze décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Madame Edith Lonchamp, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Messieurs Philippe Mineur, Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Monsieur Jean-Claude Vallauri, Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Alexandra Russo par Monsieur Philippe Mineur.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton.

Monsieur Gérard Branda a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle qu'une convention a été passée avec la commune de Contes pour la mise à disposition du bâtiment dédié au fonctionnement de la structure multi accueil de l'Olivier, convention qui prévoit, entre autre, la prise en charge des investissements effectués par la commune et leur actualisation par avenant.

La commune de Contes ayant fait connaître le montant des avances consenties au titre du différé d'amortissement des investissements qui sont liés à la structure multi accueil de l'Olivier pour l'année 2016, soit 2 228,15 €, le président propose de l'autoriser à signer l'avenant prenant acte de ce nouveau montant.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président,
après en avoir délibéré,**

Autorise le président à signer avec la commune de Contes l'avenant à la convention relative à la mise à disposition de locaux destinés au fonctionnement la structure multi accueil de l'Olivier, portant le montant des avances consenties au titre du différé d'amortissement des investissements à 2 228, 15 €.

Ledit avenant est annexé à la présente délibération.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20161214-161206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

